



Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Page 1 sur 17

No. FDS : 89932

V001.19

Révision: 29.08.2018

Date d'impression: 21.06.2019

Remplace la version du: 25.11.2016

Bref Four/Oven

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Bref Four/Oven

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:

Nettoyants

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel Belgium N.V.

Esplanade 1 Bus 101

B-1020 Bruxelles/Brussel

Téléphone: ++32 (0)2-4212711

uw-msds.benelux@be.henkel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone d'urgence en Belgique: ++32 70 222 076 (7j/7j - 24h/24h)

Centre Antipoisons en Belgique tel : +32 (0) 70 245245 (7j/7j – 24h-24h); au Luxembourg : ++352 8002 5500 (7j/7j – 24h-24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Flam. Aerosol 2

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

Skin Corr. 1A

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Met. Corr. 1

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:



Mention d'avertissement:

Danger

Mention de danger:	H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H222 Aérosol extrêmement inflammable. H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H290 Peut être corrosif pour les métaux.
Conseil de prudence:	P102 Tenir hors de portée des enfants. P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux. P260 Ne pas respirer les aérosols. P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. P305+P351 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

2.3. Autres dangers

Symbole tactile de danger
utiliser une fermeture sécurité-enfant.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

3.2. Mélanges

Substances dangereuses selon le CLP (EC) No 1272/2008:

Substances dangereuses No. CAS	EINECS	N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
1-Méthoxypropane-2-ol 107-98-2	203-539-1	01-2119457435-35	>= 5- < 10 %	Liquides inflammables 3 H226 Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique 3 H336
Butane, n- (< 0.1 % butadiène) 106-97-8	203-448-7	01-2119474691-32	>= 5- < 10 %	Gaz inflammable 1 H220 Gaz sous pression
2-Aminoethanol 141-43-5	205-483-3	01-2119486455-28	>= 1- < 5 %	Toxicité aiguë 4; Oral(e) H302 Toxicité aiguë 4; Cutané(e) H312 Corrosion cutanée 1B H314 Toxicité aiguë 4; Inhalation H332 Risques chroniques pour l'environnement aquatique 3 H412 Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique 3 H335 Lésion oculaire grave 1 H318
Propane 74-98-6	200-827-9	01-2119486944-21	>= 1- < 5 %	Gaz inflammable 1 H220 Gaz sous pression
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	215-185-5	01-2119457892-27	>= 1- < 3 %	Corrosifs pour les métaux 1 H290 Corrosion cutanée 1A H314
acide silicique, sel de magnésium 1343-88-0	215-681-1		>= 1- < 5 %	Irritation oculaire 2 H319

Pour le texte intégral des phrases H indiquées seulement par codes voir section 16 "Autre information"

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas de malaise consulter un médecin.

Inhalation:

En cas d'inhalation de sprays concentrés: air frais, consulter un médecin en cas de troubles prolongés.

Contact avec la peau:

Laver à l'eau courante. Enlever les vêtements souillés par le produit. Consulter éventuellement un dermatologue.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement à l'eau courante (pendant 10 minutes), puis consulter immédiatement un spécialiste.

Ingestion:

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
Rincer la bouche à l'eau (uniquement si la personne est consciente).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'inhalation : irritation de la trachée, toux. L'inhalation de grandes quantités peut engendrer un laryngospasme avec essoufflement.

En cas de contact avec la peau : irritation cutanée modérée à forte (rougeur, gonflement, brûlure), également possibilité de brûlures graves.

En cas de contact avec les yeux : corrosif, peut causer des dommages oculaires irréversibles (perte de vision)

En cas d'ingestion : le caractère corrosif peut entraîner immédiatement des douleurs, brûlures, gonflements et rougeurs de la bouche et de la gorge. Risques de dommages sérieux pour la bouche, la gorge et l'œsophage.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'inhalation : pas de mesure spécifique

En cas de contact avec la peau : pas de mesure spécifique

En cas de contact avec les yeux : pas de mesure spécifique

En cas d'ingestion : ne pas faire vomir. Administration d'une unique boisson non gazeuse (eau ou thé)

En cas d'ingestion : en cas d'ingestion de grandes quantités, ou d'une quantité inconnue, administrer un antimoine (Diméticone ou Siméticone)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés:

Jet d'eau (si possible, éviter le jet puissant). Adapter les mesures d'extinction aux conditions extérieures. Les extincteurs du commerce sont suffisants pour un feu naissant.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Néant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Des produits de combustion dangereux et/ou du monoxyde de carbone mortel peuvent se former par pyrolyse.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des équipements de protection personnels ainsi que des appareils respiratoires étanches.

Tenir les récipients au frais en les arrosant d'eau provenant d'un périmètre hors de danger. Retirer de la zone dangereuse tous les produits non touchés par l'incendie.

Indications additionnelles:

les conteneurs fermés peuvent exploser en raison de la formation de pression qui apparaît à de hautes températures

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

En cas de fuite de grandes quantités, informer les sapeur-pompiers.

Tenir éloigné des sources d'ignition et des flammes nues.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Risque de glisser en cas d'écoulement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlèvement mécanique. Laver le reste à grande eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil à la section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Ne pas pulvériser contre des flammes ou un objet incandescent. Tenir éloigné de sources d'ignition - Ne pas fumer.

Mesures d'hygiène:

Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Enlever les vêtements souillés ou trempés immédiatement. Laver avec beaucoup d'eau toute contamination qui peut entrer en contact avec la peau. Soins de la peau.

Équipement de protection requis uniquement en cas d'utilisation professionnelle/industrielle ou gros emballages (non ménagers)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Protéger de la lumière directe du soleil et de températures supérieures à 50°C. La législation sur le stockage des aérosols est d'application.

Ventiler suffisamment les lieux de stockage et de travail.

Respecter la réglementation de stockage commun.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Nettoyants

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Uniquement d'application en cas d'usage industriel / professionnel

8.1. Paramètres de contrôle

Valable pour
Belgique

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m ³	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Remarques
1-MÉTHOXYPROPANE-2-OL 107-98-2	100	375	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECTLV
1-MÉTHOXYPROPANE-2-OL 107-98-2	150	568	Limite d'exposition de courte durée (STEL) :	Indicatif	ECTLV
1-MÉTHOXY-2-PROPANOL 107-98-2	100	375	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL
1-MÉTHOXY-2-PROPANOL 107-98-2	150	568	Valeur Courte Durée		BE/OEL
1-MÉTHOXY-2-PROPANOL 107-98-2			Désignation de peau	Peut être absorbé par la peau.	BE/OEL
HYDROCARBURES ALIPHATIQUES SOUS FORME GAZEUSE: (ALCANES C1-C4) 106-97-8	1.000		Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL
2-AMINOÉTHANOL 141-43-5	3	7,6	Limite d'exposition de courte durée (STEL) :	Indicatif	ECTLV
2-AMINOÉTHANOL 141-43-5	1	2,5	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECTLV
ETHANOLAMINE 141-43-5	3	7,6	Valeur Courte Durée		BE/OEL
ETHANOLAMINE 141-43-5			Désignation de peau	Peut être absorbé par la peau.	BE/OEL
ETHANOLAMINE 141-43-5	1	2,5	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL
(2-MÉTHOXYMÉTHYLÉTHOXY)- PROPANOL 34590-94-8	50	308	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECTLV
DIPROPYLÈNEGLYCOLMONOMÉTHY LÉTHÉ 34590-94-8	50	308	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL
DIPROPYLÈNEGLYCOLMONOMÉTHY LÉTHÉ 34590-94-8			Désignation de peau	Peut être absorbé par la peau.	BE/OEL
SODIUM (HYDROXYDE DE) 1310-73-2		2	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL
HYDROCARBURES ALIPHATIQUES SOUS FORME GAZEUSE: (ALCANES C1-C4) 74-98-6	1.000		Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire:
Pas nécessaire.

Protection des mains:

En cas de contact direct avec le produit, des gants de protection chimique en nitrile (épaisseur > 0.1mm, temps de passage > 480 min., classe 6) sont recommandés selon la norme EN 374. En cas de contact prolongé ou répété, tenir compte qu'en pratique, le temps de pénétration peut s'avérer considérablement plus court que celui annoncé dans la norme EN 374. Toujours vérifier que les gants de protection sont bien adaptés aux spécificités du poste de travail (stress mécanique ou thermique, propriétés anti-statiques, etc.). Les gants doivent être remplacés aux premiers signes de faiblesse. Nous recommandons de remplacer régulièrement les gants à usage unique et d'élaborer avec l'aide d'un fabricant de gants ou de l'INRS des consignes au poste de travail pour le port des gants.

Protection des yeux:

Lunettes de protection hermétiques.

Protection du corps:

Vêtements de protection contre produits chimiques. Respecter les instructions du fabricant.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Les données suivantes sont d'application pour tout le mélange

a) Aspect	aérosol hautement visqueux blanc
b) Odeur	citronné
c) seuil olfactif	Il n'y a pas de données / Non applicable
d) pH	13,00 - 13,40
0	
e) Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
f) point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Il n'y a pas de données / Non applicable
g) Point d'éclair	Non applicable
h) Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
i) inflammabilité (solide, gaz)	Il n'y a pas de données / Non applicable
j) limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Il n'y a pas de données / Non applicable
k) Pression de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
l) Densité de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
m) densité relative	
Densité	0,97 - 0,99 g/cm3
0	
n) solubilité(s)	Non applicable
o) Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
p) Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
q) Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
r) Viscosité	Il n'y a pas de données / Non applicable
s) Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
t) Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

9.2. Autres informations

Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales de température et de pression.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

Eviter de chauffer.

10.5. Matières incompatibles

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
1-Méthoxypropane-2-ol 107-98-2	LD50	3.739 mg/kg	rat	EU Method B.1 (Acute Toxicity (Oral))
2-Aminoethanol 141-43-5	LD50	1.515 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	LDLo	500 mg/kg	lapins	
acide silicique, sel de magnésium 1343-88-0	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	EPA OPPTS 870.1100 (Acute Oral Toxicity)

Toxicité dermale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
1-Méthoxypropane-2-ol 107-98-2	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	EU Method B.3 (Acute Toxicity (Dermal))
2-Aminoethanol 141-43-5	LD50	1.025 mg/kg	lapins	non spécifié
acide silicique, sel de magnésium 1343-88-0	LD50	> 2.000 mg/kg	lapins	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)

Toxicité inhalative aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Atmosphère d'essai	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
1-Méthoxypropane-2-ol 107-98-2	LC50	54,6 mg/l		4 h	rat	non spécifié
Butane, n- (< 0.1 % butadiène) 106-97-8	LC50	274200 ppm	gaz	4 h	rat	non spécifié
2-Aminoethanol 141-43-5	Estimatio n de la toxicité aiguë (ETA)	1,5 mg/l	poussières/brouil lard			Jugement d'experts
2-Aminoethanol 141-43-5	LC50	1 - 5 mg/l		4 h	rat	
Propane 74-98-6	LC50	> 800000 ppm	gaz	15 mn	rat	non spécifié

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
1-Méthoxypropane-2-ol 107-98-2	non irritant	4 h	lapins	EU Method B.4 (Acute Toxicity: Dermal Irritation / Corrosion)
2-Aminoethanol 141-43-5	Corrosif	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	Corrosif		In vitro International Corrositex assay kit	OECD Guideline 435 (In Vitro Membrane Barrier Test Method for Skin Corrosion)
acide silicique, sel de magnésium 1343-88-0	non irritant	24 h	lapins	EU Method B.4 (Acute Toxicity: Dermal Irritation / Corrosion)
acide silicique, sel de magnésium 1343-88-0	non irritant		homme	Burckhardt Test

Lésions oculaires graves/irritation oculair:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
1-Méthoxypropane-2-ol 107-98-2	non irritant		lapins	EU Method B.5 (Acute Toxicity: Eye Irritation / Corrosion)
2-Aminoethanol 141-43-5	Corrosif		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	Corrosif		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
acide silicique, sel de magnésium 1343-88-0	irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
1-Méthoxypropane-2-ol 107-98-2	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	EU Method B.6 (Skin Sensitisation)
2-Aminoethanol 141-43-5	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	non spécifié
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	non sensibilisant	Test épicutané	homme	non spécifié

Mutagénicité sur les cellules germinales:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
1-Méthoxypropane-2-ol 107-98-2	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
1-Méthoxypropane-2-ol 107-98-2	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
1-Méthoxypropane-2-ol 107-98-2	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	without		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
Butane, n- (< 0.1 % butadiène) 106-97-8	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Butane, n- (< 0.1 % butadiène) 106-97-8	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
2-Aminoethanol 141-43-5	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
2-Aminoethanol 141-43-5	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	without		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
2-Aminoethanol 141-43-5	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
Propane 74-98-6	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Propane 74-98-6	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	aucune donnée		non spécifié
acide silicique, sel de magnésium 1343-88-0	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
acide silicique, sel de magnésium 1343-88-0	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
acide silicique, sel de magnésium 1343-88-0	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
1-Méthoxypropane-2-ol 107-98-2	négatif	intrapéritonéal		souris	OECD Guideline 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test)
Butane, n- (< 0.1 % butadiène) 106-97-8	négatif			Drosophila melanogaster	non spécifié
2-Aminoethanol 141-43-5	négatif	oral : gavage		souris	OECD Guideline 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test)
Propane 74-98-6	négatif			Drosophila melanogaster	non spécifié

Cancérogénicité

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Temps d'exposition / Fréquence du traitement	Espèces	Sexe	Méthode
1-Méthoxypropane-2-ol 107-98-2	Non cancérogène	inhalation : vapeur	2 y 6 hr/day, 5 days/wk	rat	masculin/fém inin	OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity Studies)

Toxicité pour la reproduction:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Type de test	Parcours d'application	Espèces	Méthode
1-Méthoxypropane-2-ol 107-98-2	NOAEL P 300 ppm NOAEL F1 1000 ppm NOAEL F2 1000 ppm	Two generation study	inhalation : vapeur	rat	OECD Guideline 416 (Two- Generation Reproduction Toxicity Study)
Butane, n- (< 0.1 % butadiène) 106-97-8	NOAEL P 21,4 mg/l NOAEL F1 21,4 mg/l			rat	OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
2-Aminoethanol 141-43-5	NOAEL P 300 mg/kg NOAEL F1 1.000 mg/kg NOAEL F2 1.000 mg/kg	Two generation study	oral : alimentation	rat	OECD Guideline 416 (Two- Generation Reproduction Toxicity Study)
acide silicique, sel de magnésium 1343-88-0	NOAEL P 497 mg/kg NOAEL F1 497 mg/kg	Étude sur une génération	oral : alimentation	rat	OECD Guideline 415 (One- Generation Reproduction Toxicity Study)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée::

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
1-Méthoxypropane-2-ol 107-98-2	NOAEL 1000 ppm	Inhalation	13 weeks 6 hours/day; 5 days/week	rat	OECD Guideline 413 (Subchronic Inhalation Toxicity: 90-Day)
1-Méthoxypropane-2-ol 107-98-2	NOAEL 919 mg/kg	oral : gavage	35 d 5 d/w	rat	OECD Guideline 407 (Repeated Dose 28-Day Oral Toxicity in Rodents)
Butane, n- (< 0.1 % butadiène) 106-97-8		Inhalation : gaz	28 d	rat	OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
2-Aminoethanol 141-43-5	NOAEL 300 mg/kg	oral : alimentation	> 75 d daily	rat	autre guide
Propane 74-98-6		Inhalation : gaz	28 d	rat	OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)

Danger par aspiration:

Il n'y a pas de données disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité (Poisson):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
1-Méthoxypropane-2-ol 107-98-2	LC50	20.800 mg/l	96 h	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Butane, n- (< 0.1 % butadiène) 106-97-8	LC50	27,98 mg/l	96 h		non spécifié
2-Aminoethanol 141-43-5	LC50	> 250 mg/l	48 h	Leuciscus idus	DIN 38412-15
2-Aminoethanol 141-43-5	NOEC	1.221 mg/l		Brachydanio rerio (new name: Danio rerio)	OECD 210 (fish early lite stage toxicity test)
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	LC50	45,4 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
acide silicique, sel de magnésium 1343-88-0	LC50	> 146 mg/l	48 h	Leuciscus idus	DIN 38412-15

Toxicité (Daphnia):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
1-Méthoxypropane-2-ol 107-98-2	EC50	23.300 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Butane, n- (< 0.1 % butadiène) 106-97-8	EC50	14,22 mg/l	48 h		non spécifié
2-Aminoethanol 141-43-5	EC50	85 mg/l	24 h	Daphnia magna	non spécifié
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	EC50	40,4 mg/l	48 h	Ceriodaphnia sp.	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
acide silicique, sel de magnésium 1343-88-0	EC50	> 146 mg/l	24 h	Daphnia magna	non spécifié

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
2-Aminoethanol 141-43-5	NOEC	0,85 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)

Toxicité (Algues):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
1-Méthoxypropane-2-ol 107-98-2	EC50	> 1.000 mg/l	7 Jours	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Butane, n- (< 0.1 % butadiène) 106-97-8	EC50	7,71 mg/l	96 h		non spécifié
2-Aminoethanol 141-43-5	EC50	2,5 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
2-Aminoethanol 141-43-5	NOEC	1 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
acide silicique, sel de magnésium 1343-88-0	EC50	213 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	DIN 38412-09
acide silicique, sel de magnésium 1343-88-0	EC0	36 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	DIN 38412-09

Toxicité pour les microorganismes

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
1-Méthoxypropane-2-ol 107-98-2	EC0	> 1.000 mg/l	30 mn		OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)
2-Aminoethanol 141-43-5	CE50	> 1.000 mg/l	3 h		OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	EC0	> 100 mg/l	30 mn	Pseudomonas putida	DIN 38412, part 27 (Bacterial oxygen consumption test)
acide silicique, sel de magnésium 1343-88-0	EC0	200 mg/l	30 mn		not specified

12.2. Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Dégradabilité	Temps d'exposition	Méthode
1-Méthoxypropane-2-ol 107-98-2	facilement biodégradable	aérobie	90 %	29 Jours	OECD Guideline 301 E (Ready biodegradability: Modified OECD Screening Test)
2-Aminoethanol 141-43-5	facilement biodégradable	aérobie	> 80 %	19 Jours	OECD Guideline 301 B (Ready Biodegradability: CO2 Evolution Test)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ne montre pas de bioaccumulation.

Aucune données disponible sur la substance.

12.4. Mobilité dans le sol

Substances dangereuses No. CAS	LogPow	Température	Méthode
1-Méthoxypropane-2-ol 107-98-2	-0,49		non spécifié
2-Aminoethanol 141-43-5	-1,91	25 °C	OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses No. CAS	PBT / vPvB
1-Méthoxypropane-2-ol 107-98-2	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Butane, n- (< 0.1 % butadiène) 106-97-8	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
2-Aminoethanol 141-43-5	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Propane 74-98-6	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	According to Annex XIII of regulation (EC) 1907/2006 a PBT and vPvB assessment shall not be conducted for inorganic substances.
acide silicique, sel de magnésium 1343-88-0	According to Annex XIII of regulation (EC) 1907/2006 a PBT and vPvB assessment shall not be conducted for inorganic substances.

12.6. Autres effets néfastes

Nous n'avons pas connaissance d'autres effets négatifs sur l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Evacuation du produit:

Éliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Ne donner que des emballages entièrement vidés et sans reste à la collecte de matières de recyclage!

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR	1950
RID	1950
ADN	1950
IMDG	1950
IATA	1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	AÉROSOLS
RID	AÉROSOLS
ADN	AÉROSOLS
IMDG	AEROSOLS
IATA	Aerosols, flammable, containing substances in Class 8, Packing Group III

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	2.1 (8)
RID	2.1 (8)
ADN	2.1 (8)
IMDG	2.1 (8)
IATA	2.1 (8)

14.4. Groupe d'emballage

ADR
RID
ADN
IMDG
IATA

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR	Non applicable
RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR	Non applicable
	Code tunnel: (D)
RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	IMDG-Code: Segregation group 18- Alkalis
IATA	Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
--

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Indication des composants selon 648/2004/CE

< 5 %	agents de surface non ioniques
Autres ingrédients	Parfums
	Gaz propulseur: propane/butane

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité de cette substance n'a été réalisée.

RUBRIQUE 16:Autres informations

H220 Gaz extrêmement inflammable.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations complémentaires:

Les indications reposent sur l'état actuel de nos connaissances et concernent le produit en l'état de livraison.

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la version précédente 1: New address Belgium
à la ou aux sections :